

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Commune d'ARMOY



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

---oOo---

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- **La section de fonctionnement regroupe :**
 - toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).
 - toutes les recettes que la collectivité peut percevoir, il existe trois principaux types de recettes, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.
- **La section d'investissement comporte :**
 - en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours...)
 - en recettes : les emprunts, les dotations et subventions, le fonds de compensation de la TVA. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

► Les dépenses de fonctionnement :

Chap	Libelle	Montant voté
011	Charges à caractère général	209 626
012	Charges de personnel	139 380
014	Atténuations de produits	12 000
65	Autres charges de gestion courante	378 620
66	Charges financières	27 000
67	Charges exceptionnelles	2 500
022	Dépenses imprévues	50 000
012	Virement à la section d'investissement	610 510
042	Opérations d'ordre entre section	43 767
	TOTAL	1 473 403

► Les recettes de fonctionnement :

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2020. Néanmoins, la loi de finances prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. A partir de 2021, les communes percevront en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements. Le transfert de la part départementale aux communes suppose donc qu'en 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties corresponde au taux communal 2020 (8,86%) majoré de 12,03% (taux départemental Haute Savoie 2020), soit 20,89%. Le transfert est parfaitement neutre pour les contribuables.

Chap	Libelle	Montant voté
013	Atténuations de charges	3 550
70	Produits des services	12 958
73	Impôts et taxes	619 612
74	Dotations et participations	212 955
75	Autres produits gestion courante	49 000

77	Produits exceptionnels	700
002	Résultat reporté	1 098 213
	TOTAL	1 996 988

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

► Les dépenses d'investissement :

Chap	Libelle	Montant voté
20	Immobilisations incorporelles (études)	0
204	Subventions d'équipement versées	42 000
21	Immobilisations corporelles	229 630
23	Immobilisations en cours	547 500
16	Remboursements d'emprunts	44 379
020	Dépenses imprévues	20 000
	Restes à réaliser 2020	222 465
	TOTAL	1 105 974

Les projets d'équipements et de travaux (chapitres 20 21 23 du tableau ci-dessus) portent essentiellement sur les domaines suivants :

Réhabilitation commerces	21 000
Acquisition appartement chef-lieu	165 000
Réfection chaussée route de l'Ermitage	16 000
Panneaux signalisation	9 600
Sécurisation aire de jeux	16 000
Construction nouvelle mairie – réhabilitation bâtiment salle polyvalente	500 000
Sécurisation chef lieu	47 500

► Les recettes d'investissement :

Chap	Libelle	Montant voté
13	Subventions d'investissement	27 894
10	Dotations-Fonds divers-Réserves	79 086
021	Virement de la section de fonctionnement	610 510
040	Opérations d'ordre entre sections	43 767
001	Solde d'exécution positif reporté (n-1)	157 502
	Restes à réaliser 2020	187 215
	TOTAL	1 105 974